



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 FEVRIER 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX et le 25 février, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à SAINT MICHEL DE MAURIENNE sous la présidence de Monsieur Gaëtan MANCUSO

Il était composé de : Alexandre ALBRIEUX, Martin BERNARD, Yves BETEMPS, Pierre EXCOFFIER, Josiane JACOB, Bernard JUILLARD, Gaëtan MANCUSO, Noëlle MAZZOTTA, Michel NORAZ, Luc OLLIER, Aimé PERRET, Gilbert QUEANT, André RETORNAZ, Josette ROSSERO, Jean Pierre ROUGEUX, Isabelle SAINTIER, Armelle SALONON MASCIA.

Pouvoirs :

Pascal BAUDIN à Alexandre ALBRIEUX ; Christian JACOB à Luc OLLIER ; Guy RATEL à Martin BERNARD, Evelyne RICHARD à Gilbert QUEANT

Absents : Jean-Pierre EKARTIER, Marie Pierre RAMBAUD.

Secrétaire de séance : Alexandre ALBRIEUX

Le procès-verbal du 28 janvier 2026 est approuvé.

Ordre du jour :

1. Information sur les décisions du Président.
2. Présentation et approbation des comptes financiers uniques (CFU) 2025 des 6 budgets de la CCMG (sous réserve de validation par le Service de Gestion Comptable).
3. Affectation des résultats 2025 des 6 budgets de la CCMG (sous réserve de validation par le Service de Gestion Comptable).
4. Vote des taux d'imposition 2026.
5. Vote du taux de TEOM 2026.
6. Vote du produit GEMAPI 2026.
7. Vote du budget principal 2026 de la CCMG.
8. Vote des subventions 2026.
9. Vote des budgets annexes 2026 :
 - Station d'épuration
 - Production d'énergie des CEillettes
 - ZAE des CEillettes
 - ZAE du Temple
 - ZAE de la Collombette
10. Projet vélo route « Via Maurienne » - Délibération pour accord de principe.
11. Modification des tarifs des exposants et des partenariats pour la Foire Aux Plantes.
12. Délibération complémentaire pour l'acquisition de la parcelle de terrain située à côté de l'espace de la Collombette auprès de la commune de St Michel de Maurienne.
13. Délibération pour l'acquisition de la parcelle du terrain de l'OPAC à coté de l'espace de la Collombette.
14. Questions diverses.

1. INFORMATIONS DECISIONS DU PRESIDENT (ARTICLE L 5211-10 du CGCT)

Le Conseil communautaire prend acte des décisions du président prise dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil communautaire selon l'article L 5211-10 du CGCT.

Récapitulatif 2026

N°	Nature	Décisions	Observations
2026-03	Commande publique – Marché à bon de commande en procédure adaptée	Travaux d'aménagement et de sécurisation du réseau d'itinéraires de randonnée	
		Lot 1 Traitement de l'assise manuelle et de la végétation	Entreprise retenue : THEMA Montant estimé : 7 785 € HT (DQE)
		Lot 2 Travaux d'aménagement de confort et de sécurité	Entreprise retenue : OFFICE NATIONAL DES FORETS - ONF Montant estimé : 22 829 € HT (DQE)
		Lot 3 Traitement de l'assise mécanique sur des zones difficiles	Entreprise retenue : SARL BOCHU Montant estimé : 35 816 € HT (DQE)
2026-04	Commande publique – Marché de travaux en procédure adaptée	Travaux d'extension de l'Espace Maurienne Galibier Avenant au Lot 2 Gros Œuvre	Montant de l'avenant : 30 565 € HT Nouveau montant du Lot : 676 212,66 €

2. PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2025 DES 6 BUDGETS DE LA CCMG

Il est indiqué qu'en raison de la panne nationale en cours sur la plateforme d'échange avec le Service de Gestion Comptable, il n'a pas été possible de valider le CFU 2025 avant la date du Conseil. Par conséquent, il est proposé aux élus une présentation des CFU et des résultats 2025 afin de délibérer sur une reprise anticipée des résultats aux budgets 2026.

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, la Communauté de Commune Maurienne-Galibier dispose de six budgets.

Quatre budgets relèvent de la nomenclature M57 : le budget principal, le budget annexe de la ZAE des Oeillettes, du temple et de la Collombette. Le budget annexe de la station d'épuration de Calypso relève de la nomenclature M49 et le budget annexe de production d'énergie de la nomenclature M4.

Il est rappelé que le CFU est la fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes.

Les résultats, pour l'exercice 2025, sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres). Chaque budget fait l'objet d'un CFU. Les CFU sont accompagnés d'un rapport de présentation, annexé à la présente note de synthèse.

Il est fait lecture de la note de synthèse présentant les éléments de résultats 2025 pour le budget principal et les 5 budgets annexes.

	BUDGET PRINCIPAL	STEP DE CALYPSO	PRODUCTION D'ENERGIE	ZAE DES OEILLETES	ZAE DU TEMPLE	ZAE COLLOMBETTE
Section de fonctionnement						
Recettes	9 593 211,83 €	1 076 168,35 €	173 200,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	8 813 960,24 €	1 056 318,12 €	146 579,70 €	6 000,00 €	0,00 €	13 993,06 €
Résultat de l'exercice 2025	779 251,59 €	19 850,23 €	26 620,63 €	-6 000,00 €	0,00 €	-13 993,06 €
Report résultats 2024	285 743,57 €	-15 186,83 €	166 860,69 €	10 847,79 €	-9 015,76 €	11 538,22 €
RESULTAT DE CLOTURE 2025	1 064 995,16 €	4 663,40 €	193 481,32 €	4 847,79 €	-9 015,76 €	-2 454,84 €
Section d'investissement						
Recettes	3 430 526,95 €	259 951,42 €	127 011,00 €	0,00 €	0,00 €	
Dépenses	2 908 293,66 €	470 291,57 €	161 975,35 €	0,00 €	0,00 €	
Résultat de l'exercice 2025	522 233,29 €	-210 340,15 €	-34 964,35 €	0,00 €	0,00 €	
Report résultats 2024	785 033,49 €	266 511,47 €	21 327,89 €	0,00 €	0,00 €	
RESULTAT DE CLOTURE 2025	1 307 266,78 €	56 171,32 €	-13 636,46 €	0,00 €	0,00 €	
Restes à réaliser en dépenses	3 752 365,00 €	108 625,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Reste à réaliser en recettes	2 084 840,00 €	46 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
RESULTAT 2025 avec les RAR	-360 258,22 €	-6 353,68 €	-13 636,46 €	0,00 €	0,00 €	
RESULTAT CUMULE 2025 AVEC RAR	704 736,94 €	-1 690,28 €	179 844,86 €	4 847,79 €	-9 015,76 €	-2 454,84 €

Compte tenu de la situation indiquée, il n'est pas possible de présenter au vote les CFU officiellement validés par le Service de Gestion Comptable.

La reprise anticipée des résultats doit donc être votée.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DES 6 BUDGETS DE LA CCMG

Le point à l'ordre du jour est modifié ainsi :

L'affectation des résultats définitifs n'étant pas possible, il y a lieu de délibérer sur la reprise anticipée des résultats des 6 budgets.

Compte tenu des résultats présentés

Vu les projets de budgets élaborés avec la reprise des résultats 2025, il y a lieu de procéder à la reprise anticipée des résultats 2025 :

Budget principal :

Proposition :

Constatant l'excédent de fonctionnement de 1 064 995,16 € et l'excédent d'investissement de 1 307 266,78 €, tenant compte du solde des restes à réaliser 2025 du budget principal s'établissant à - 1 667 525 €, soit au final un déficit de la section d'investissement à financer de - 360 258,22 €, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter le résultat comme suit :

	Recettes
002 Excédent de fonctionnement reporté	702 995,16 €
1068 Affectation en investissement	362 000,00 €
Total	1 064 995,16 €

Budget annexe – station d'épuration de Calypso

Proposition :

Constatant l'excédent de fonctionnement de 4 663,40 € et l'excédent d'investissement de 56 171,32 €, tenant compte du solde des restes à réaliser 2025 du budget principal s'établissant à - 62 525,00 €, soit au final un déficit de la section d'investissement à financer de - 6 353,68 €, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter le résultat comme suit :

	Recettes
002 Excédent de fonctionnement reporté	0 €
1068 Affectation en investissement	4 663,40 €
Total	4 663,40 €

Budget annexe – production d'énergie des Oeillettes

Proposition :

Constatant l'excédent de fonctionnement de 193 481,32 € et le déficit d'investissement de – 13 636,46 €, soit au final un déficit de la section d'investissement à financer de – 13 636,46 €, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter le résultat comme suit :

	Recettes
002 Excédent de fonctionnement reporté	179 844,86 €
1068 Affectation en investissement	13 636,46 €
Total	193 481,32 €

Budget annexe : ZAE des Oeillettes

Proposition :

- en excédent de fonctionnement reporté : 4 847,79 €

Budget annexe : ZAE du Temple

Proposition :

- en déficit de fonctionnement reporté : - 9.015,76 €

Budget annexe : ZAE de la Collombette

Proposition :

- en déficit de fonctionnement reporté : - 2 454,84 €

Il est donc proposé au conseil communautaire de délibérer pour :

- **APPROUVER** les reprises anticipées de résultats 2025 dans le budget 2026 telles que présentées ci-dessus pour le budget principal ;
- **PRECISER** que les résultats définitifs 2025 seront repris dans un budget supplémentaire une fois le CFU 2025 et la délibération d'affectation des résultats définitifs adoptés.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour l'application de la présente délibération.

Le Conseil, après délibération, approuve à l'unanimité les reprises anticipées de résultats 2025 dans les budgets 2026.

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Il est proposé une simulation des recettes budgétaires réalisées avec les taux identiques à ceux de 2025 :

- Taxe sur le foncier bâti : 3,45 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 21,40% :
- Taxe d'habitation additionnelle : 3,25 %
- Cotisation foncière des entreprises : 5,71 %
- Fiscalité professionnelle de zone : 26,05 %

	Bases 2025	Taux 2025	Produit	Bases 2026 + 1% réévaluation	Produit	Gain/perte
TFB	25 862 370	3,45%	892 252	26 120 994	901 174	8 923
FNB	49 433	21,40%	10 579	49 927	10 684	106
TH	11 466 237	3,25%	372 653	11 580 899	376 379	3 727
CFE	19 077 817	5,71%	1 089 343	19 268 595	1 100 237	10 893
CFE DE ZONE	67 605	26,05%	17 611	68 281	17 787	176
TOTAL			2 382 438		2 406 261,96	23 824

Il est donc proposé au conseil communautaire de délibérer pour :

- **APPROUVER** la proposition de maintenir les taux d'imposition en 2026 identiques à ceux de 2025 ,
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **INFORMER** les services de la Préfecture et de la Direction des Finances Publiques de cette décision.

Le Conseil, après délibération, approuve à l'unanimité le vote des taux d'imposition 2026 identiques à ceux de 2025.

5. VOTE DU TAUX DE TEOM 2026

Afin de couvrir la participation prévisionnelle du SIRTOMM demandée en 2026 pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères estimée à 1.138 000 €, il est proposé de maintenir le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2026 identique à celui de 2025, soit 8,3 %

Le produit attendu est le suivant :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produit attendu
TEOM	16 042 090	8,3%	1 331 493 €

A l'occasion du débat, il est fait remarquer que le montant de prévisionnel de la recette de TEOM est supérieur au montant prévisionnel du reversement au SIRTOMM. Il est précisé que la participation au SIRTOMM baisse depuis 2 années.

Il est répondu que lors du débat d'orientation budgétaire, il a été décidé de maintenir le taux encore cette année, dans l'attente d'une éventuelle évolution si la baisse du coût du service se maintient. Il est également rappelé que le coût de la TEOM a durant de nombreuses années été supporté sur les autres recettes du budget principal de la CCMG.

Il est proposé au Conseil communautaire de délibérer pour :

- **APPROUVER** la proposition de maintenir le taux d'imposition en 2026 identique à celui de 2025 ,
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **INFORMER** les services de la Préfecture et de la Direction des Finances Publiques de cette décision.

Le Conseil, après délibération, avec 19 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention, approuve le vote du taux d'imposition de la TEOM 2026 identique à celui de 2025.

6. VOTE DU PRODUIT GEMAPI 2026

Afin de couvrir la participation prévisionnelle appelée par le Syndicat du Pays de Maurienne en 2026 pour la mise en œuvre de la mission GEMAPI estimée à 355 814 €, il est proposé de maintenir le produit attendu de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (taxe GEMAPI) au montant de 355 814 €, soit 30 € par habitant DGF (11.827 habitants).

Il est donc proposé au Conseil communautaire de délibérer pour :

- **APPROUVER** la proposition de maintenir le montant du produit attendu de la taxe GEMAPI en 2026 identique à celui de 2025 ,
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **INFORMER** les services de la Préfecture et de la Direction des Finances Publiques de cette décision.

Le Conseil, après délibération, approuve à l'unanimité le vote du produit de la GEMAPI 2026 identique à celui de 2025.

7. VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026 DE LA CCMG

La note de présentation du budget 2026 est jointe en annexe de la présente note de synthèse :

Il en fait lecture auprès des élus du Conseil ainsi qu'une analyse de chaque inscription budgétaire, par chapitre et par section.

Il se présente résumée ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	DEPENSES	BP 2026	Chap.	RECETTES	BP 2026
011	Charges à caractère général	2 165 740,00	013	Atténuation des charges	70 000,00
012	Frais de personnel et assimilés	2 415 345,00	70	Produits de gestion courante	1 017 700,00
014	Atténuation de produits	968 500,00	73	Impôts et taxes	912 900,00
65	Autres charges de gestion courante	3 476 000,00	731	Fiscalité locale	4 154 000,00
66	Charges financières	130 000,00	74	Dotations, subventions, participations	2 292 820,00
67	Charges spécifiques	8 000,00	75	Autres produits de gestion courante	516 500,00
68	Dotations provisions - dépréciations	976,94	76	Produits financiers	109 405,00
Total des dépenses réelles		9 164 561,94	Total des recettes réelles		9 073 325,00
023	Virement à section d'investissement	27 158,22			
042	Opération d'ordre	624 600,00	042	Opération d'ordre	40 000,00
Total des dépenses d'ordre		651 758,22	Total des recettes d'ordre		40 000,00
			002	Résultat de fonctionnement reporté	702 995,16
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 816 320,16	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 816 320,16

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chap	DEPENSES	BP 2026	Chap.	RECETTES	BP 2026
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	10222	FCTVA	30 000,00
13	Transfert subvention	-			
16	Capital de la dette	635 000,00	1068	Excédent de fonctionn. capitalisé	362 000,00
20	Immobilisations non corporelles	60 000,00	13	Subventions d'équipement	2 830 840,00
204	Subventions d'équipement	295 000,00	16	Emprunts et dettes	1 500 000,00
21	Immobilisations corporelles	81 850,00	204	Subvention communes (fds concours)	40 000,00
23	Immobilisations en cours	5 610 015,00	21	Immobilisations corporelles	-
26	Participations et créances rattachées	-	26	Participations, créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
Total des dépenses réelles		6 681 865,00	Total des recettes réelles		4 762 840,00
001	Résultat d'investissement reporté	-			
040	Opération d'ordre	40 000,00	040	Opération d'ordre	624 600,00
041	Opération patrimoniale	-	021	Virement de section fonctionnement	27 158,22
Total des dépenses d'ordre		40 000,00	Total des recettes d'ordre		651 758,22
			001	Résultat d'investissement reporté	1 307 266,78
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		6 721 865,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		6 721 865,00

Il est donc proposé au Conseil communautaire de délibérer pour :

- **VOTER** le budget principal 2026 de la CCMG tel que présenté et pouvant se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	6 721 865,00 €	6 721 865,00 €
FONCTIONNEMENT	9 816 320,16 €	9 816 320,16 €

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil, après délibération, approuve à l'unanimité le vote du budget principal 2026 de la Communauté de communes Maurienne Galibier.

8. VOTE DES SUBVENTIONS 2026

Le tableau des subventions proposés par le Bureau communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire est joint en annexe. Il se présente ainsi :

ORGANISMES PRIVÉS ASSOCIATIFS	Voté 2025	Demande 2026	proposition du bureau
AMICALE PERSONNEL MAURIENNE-GALIBIER	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	500,00 €	?	500,00 €
CINEMA ET CULTURE MAURIENNE	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
COLLEGE PAUL MOUGIN	19 500,00 €	19 500,00 €	19 500,00 €
FESTIVAL BAROQUE VALLOIRE	2 000,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €
GROUPEMENT AGRICOLE	3 000,00 €	3 500,00 €	3 000,00 €
SKI CLUB VALMEINIER FIS	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
MOSAICA	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
France SERVICES	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
MOSAICA semaine bleue	700,00 €	700,00 €	700,00 €
ROUTE 902 PIC SONNE	2 000,00 €	?	2 000,00 €
FRENCH ALPS EVENT	25 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
Maison médicale Maurienne	1 220,08 €	1 220,08 €	1 220,08 €
Association sport et handicap Maurienne	500,00 €	700,00 €	500,00 €
Conciliateurs de justice	2 000,00 €	pas de montant	500,00 €
Sauvegarde de l'enfance - point écoute	2 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €
Association Artisans du Cycle - Evenement Concours des machines 2026		7 000,00 €	7 000,00 €
Association Créartissim' - Concours sculpteurs sur bois (Foire aux Plants)		2 500,00 €	2 500,00 €
			146 420,08 €

ORGANISMES PUBLICS	Voté 2025	Demande 2026	proposition du bureau
Centre Intercommunal d'Action Sociale - CIAS Maurienne Galibier	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €

A la demande de M. ROUGEAU, maire de Valloire, il est proposé d'attribuer le montant initialement proposé à l'Association Route 902 Pic Somme vers l'Association du Festival Baroque de Valloire, soit 2 000 €, pour un montant total à cette association de 4 000 €.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette demande.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de délibérer pour :

- **ATTRIBUER** les subventions ainsi présentées ;
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026 ;
- **HABILITER** le président.

Le Conseil, après délibération, approuve à l'unanimité les attributions de subventions aux associations ainsi présentées.

9. VOTE DES BUDGETS ANNEXES 2026

La note de présentation du budget 2026 est jointe en annexe de la présente note de synthèse :

Il en fait lecture auprès des élus du Conseil ainsi qu'une analyse de chaque inscription budgétaire, par chapitre et par section.

9.1 Budget annexe 2026 Station d'épuration – STEP CALYPSO

La note de présentation du budget 2026 est jointe en annexe de la présente note de synthèse.
Le budget annexe 2026 de la station d'épuration de Calypso peut se résumer ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RAPPEL 2025		2026
		BP 2025	CA 2025	BUDGET 2026
011	CHARGES CARACTERE GENERAL	614 590,00	581 670,56	615 140,00
60	ACHATS	359 900,00	344 821,24	342 840,00
604	Achats de service			
6 061	Fournitures (eau , énergie)	226 000,00	178 029,34	185 340,00
6 062	Produits de traitement	89 000,00	87 256,93	95 000,00
6 063	Fournitures d'entretien, petit équipement	35 000,00	70 022,06	50 000,00
6 064	Fournitures administratives	400,00	322,00	500,00
6 066	Carburants			
6 068	Autres matières et fournitures	9 500,00	9 190,91	12 000,00
61	SERVICES EXTERIEURS	237 090,00	223 332,67	253 500,00
611	Sous-traitance (Boues ,slrtom)	98 500,00	100 226,47	115 000,00
61 521	Batiment publics	6 000,00	8 302,20	10 000,00
61 523	Réseaux	9 990,00	3 290,22	8 000,00
61 528	Autres batiments			
61 551	Materiel roulant	500,00	2 604,44	2 000,00
61 558	Autres biens mobiliers		1 793,70	3 000,00
6 156	Maintenance	45 000,00	49 706,41	48 000,00
6 161	Primes d'assurance multiris	23 100,00	25 050,00	27 500,00
617	Etude et recherches	54 000,00	32 359,23	40 000,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	17 600,00	13 516,65	18 800,00
62	Honoraires	1 000,00		2 000,00
6 231	Annonces et insertions	0,00		
6 241	Transport sur achats	0,00	120,15	
6 251	Voyages et déplacements	300,00	44,08	300,00
6 257	Réceptions	0,00		
6 262	Frais de télécommunications	7 000,00	5 296,54	7 000,00
627	Services bancaires	0,00		
6 283	Frais de nettoyage des locaux	7 000,00	6 174,30	7 000,00
62 871	Remboursement de frais	2 300,00	1 881,58	2 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	176 600,00	176 318,14	199 900,00
6 215	Personnel affecté par la collectivité	8 100,00	8 100,00	8 100,00
6 218	Autre personnel extérieur	0,00	1 453,99	2 000,00
6 333	Participation des employeurs			
6 336	Cotisation CNFPT	2 500,00	2 260,69	2 500,00
6 411	Salaires ,appoint com base	107 500,00	115 868,28	120 000,00
6 415	Supplément familial			
6 451	Cotisation a l'URSSAF	29 000,00	22 397,12	29 000,00
6 452	Cotisation aux mutuelles			
6 453	Cotisation caisses de retraites	12 200,00	16 319,66	22 000,00
6 454	Cotisation ASSEDIC	3 350,00	1 953,38	2 500,00
6 458	Cotisation autres organi.sociaux	3 100,00	2 485,02	2 800,00
6 475	Medecine du travail pharmacie	500,00	0,00	500,00
6 478	Autres charges sociales diverses	5 750,00	5 480,00	6 000,00
648	Autres charges de personnel	4 600,00	0,00	4 500,00
TOTAL CHARGES DE GESTION		791 190,00	757 988,70	815 040,00
6 588	Autres charges de gestion	11,00	2,53	10,00
66 111	Intérêts des emprunts	37 500,00	37 383,57	37 000,00
6 711	Charges exceptionnelles	1 000,00	991,90	
678	Autres Charges exceptionnelles	300,00	0,00	1 000,00
TOTAL DEPENSES EXERCICE 2025		830 001,00	796 366,70	853 050,00
042 OPERATION D'ORDRE				
6 811	Dotations aux amortissement	266 500,00	259 951,42	286 636,86
002 Déficit antérieur		15 186,83	15 186,83	
TOTAL DEPENSES		1 111 687,83	1 071 504,95	1 139 686,86

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ligne	Dénomination	RAPPEL 2025		2026
		BP 2025	CA 2025	BUDGET 2026
013	ATTENUATION DE CHARGES	1 000,00	4 492,50	2 000,00
64198	remboursement charges de personnel	1 000,00	4 492,50	2 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	997 685,83	958 524,00	1 024 686,86
741	Primes d'épuration	13 300,00		
747/741	Subventions participations collectivités territoriales	981 785,83	955 904,00	1 022 686,86
748	Autres subventions d'exploitation	2 600,00	2 620,00	2 000,00
74	Subventions agence de l'eau			
75	AUTRES PRODUITS GESTION	2,00	200,56	0,00
7588	Autres produits de gestion	2,00	200,56	
76232	Produits des autres immobi. Financières			
77	Produits exceptionnels			
TOTAL RECETTES EXERCICE 2025		998 687,83	963 217,06	1 026 686,86
002 Excédent antérieur				
042 OPERATION D'ORDRE				
777	Amortissement subvention	113 000,00	112 951,29	113 000,00
TOTAL RECETTES		1 111 687,83	1 076 168,35	1 139 686,86

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

Comptes	Dénomination	RAPPEL 2025		2026		BUDGET 2026
		BP 2025	CA 2025	RAR	CREDITS NOUVEAUX	
041/23 13	Compte 20 en compte 23	-				
041/238	Avances corporelles	-				
20	Immobilisations	-				
2032	Frais de recherche et de développement					
21	Immobilisations corporelles	93 498,98	79 037,58			299 461,00
21562	Service assainissement	93 498,98	79 037,58	14 461,00	285 000,00	299 461,00
2182	Matériel de transport					
2188	Autres					
23	Immobilisations en cours	325 412,49	231 247,98			344 164,00
2313	Constructions	325 412,49	231 247,98	94 164,00	250 000,00	344 164,00
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		418 911,47	310 285,56			643 625,00
16	Emprunts	47 200,00	47 054,72		49 000,00	49 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE		113 000,00	112 951,29		113 000,00	113 000,00
139	Amortissement subventions	113 000,00	112 951,29		113 000,00	113 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025		579 111,47	470 291,57	108 625,00	697 000,00	805 625,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ligne	Dénomination	RAPPEL 2025		2026		
		BP 2025	CA 2025	RAR	CRÉDITS NOUVEAUX	BUDGET 2026
2032/041	Etudes					
238/041	Avances corporelles					
10	DOTATIONS				4 663,40	4 663,40
1068	Excédent de fonctionnement - réserve				4 663,40	4 663,40
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				412 053,42	412 053,42
1314	Communes				362 053,42	362 053,42
13111	Agence de l'eau				50 000,00	50 000,00
1313	Département					
16	Emprunts					
276351	Autres créances immobilisées	46 100,00	-	46 100,00		46 100,00
458	Opérations comptes de tiers					
040 OPERATIONS D'ORDRE		266 500,00	259 951,42		286 636,86	286 636,86
28	Amortissements	266 500,00	259 951,42		286 636,86	286 636,86
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025		312 600,00	259 951,42		703 353,68	749 453,68
EXCEDENT REPORTE		266 511,47	266 511,47		56 171,32	56 171,32
TOTAL RECETTES CUMULEES 2025		579 111,47	526 462,89	46 100,00	759 525,00	805 625,00

Il est proposé au Conseil communautaire de délibérer pour :

- **VOTER** le budget annexe 2026 de la STEP tel que présenté et pouvant se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	805 625,00 €	805 625,00 €
FONCTIONNEMENT	1 139 686,86 €	1 139 686,86 €

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil, après délibération, approuve à l'unanimité (moins les voix de la commune d'Orelle qui ne participe pas au vote) le vote du budget annexe 2026 de Station d'épuration – STEP CALYPSO

9.2 Budget annexe 2026 - Production d'énergie des Œillettes

La note de présentation du budget 2026 est jointe en annexe de la présente note de synthèse.
Le budget annexe 2026 de production d'énergie des Œillettes peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET 2026
16 EMPRUNTS ET DETTES	143 000,00
1641 Emprunts	143 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 350,86
21578 Autres matériels	52 350,86
040 OP. D'ORDRE TRANSFERT SECTIONS	
13 Amortissement subv. Reçues	23 650,00
13912 Région	8 800,00
13913 Département	14 850,00
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	13 636,46
TOTAL INVESTISSEMENT	232 637,32

INVESTISSEMENT RECETTES	BUDGET 2026
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT RESERVE	13 636,46
021 VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	91 900,86
040 OPERATIONS D'ORDRE (AMORTISSEMENT)	127 100,00
TOTAL INVESTISSEMENTS RECETTES	232 637,32

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	115 450,00
60 ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	100 000,00
6063 Fournitures entretiens équipements	100 000,00
61 SERVICES EXTERIEURS	14 450,00
61558 Autres biens immobiliers	9 700,00
6156 Maintenance	4 750,00
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 000,00
6228 Divers	1 000,00
6588 AUTRES CHARGES DE GESTION	100,00
66 CHARGES FINANCIERES	16 600,00
66111 Intérêts des emprunts	16 600,00
023 VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	91 900,86
042 OP ORDRE TRANSF SECTIONS	127 100,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	127 100,00
6811 Dotations aux amortissements	60 500,00
6862 Dotations charges financières à répartir	66 600,00
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	351 150,86

FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET 2026
002 Excédent reporté	179 844,86
70 VENTE DE PRODUITS	112 000,00
707 Autres marchandises	112 000,00
7588 Autres produits gestion courante	-
76 PRODUITS FINANCIERS	35 656,00
7681 Fonds de soutien	35 656,00
042 OP ORDRE TRANSF SECTIONS	23 650,00
777 Quote part subvention investissement	23 650,00
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	351 150,86

Il est proposé au Conseil communautaire de délibérer pour :

- VOTER le budget annexe 2026 de la Production d'énergie tel que présenté et pouvant se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	232 637,32 €	232 637,32 €
FONCTIONNEMENT	351 150,86 €	351 150,86 €

- AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil, après délibération, approuve à l'unanimité le vote du budget annexe 2026 de la production d'Energies des Œillettes

9.3 Budget annexe 2026 - ZAE des Oeillettes

La note de présentation du budget 2026 est jointe en annexe de la présente note de synthèse.
Le budget annexe 2026 de ZAE des Oeillettes peut se résumer ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		99 847,79
60 Achats et variations de stocks		99 847,79
6015	Achats terrains stockés	95 000,00
62268	Honoraires	4 847,79
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		99 847,79
FONCTIONNEMENT RECETTES		BP 2026
70 VENTE DE PRODUITS		95 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	95 000,00
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		4 847,79
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		99 847,79

Il est proposé au Conseil communautaire de délibérer pour :

- **VOTER** le budget annexe 2026 de la ZAE des Oeillettes tel que présenté et pouvant se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	99 847,79 €	99 847,79 €

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil, après délibération, approuve à l'unanimité le vote du budget annexe 2026 de la ZAE des Oeillettes.

9.4 Budget annexe 2026 - ZAE du Temple

La note de présentation du budget 2026 est jointe en annexe de la présente note de synthèse.
Le budget annexe 2026 de ZAE du Temple peut se résumer ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		50 000,00
60 Achats et variations de stocks		50 000,00
6015	Achats terrains stockés	50 000,00
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		9 015,76
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		59 015,76
FONCTIONNEMENT RECETTES		BP 2026
70 VENTE DE PRODUITS		59 015,76
7015	Ventes de terrains aménagés	59 015,76
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		59 015,76

Il est proposé au Conseil communautaire de délibérer pour :

- **VOTER** le budget annexe 2026 de la ZAE du Temple tel que présenté et pouvant se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	59 015,76 €	59 015,76 €

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil, après délibération, approuve à l'unanimité le vote du budget annexe 2026 de la ZAE du Temple

9.5 Budget annexe 2026 - ZAE de la Collombette

La note de présentation du budget 2026 est jointe en annexe de la présente note de synthèse.
Le budget annexe 2026 de ZAE de la Collombette peut se résumer ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		22 545,16
60 Achats et variations de stocks		22 545,16
6015	Achats terrains stockés	22 545,16
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		2 454,84
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		25 000,00
FONCTIONNEMENT RECETTES		BP 2025
70 VENTE DE PRODUITS		25 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	25 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		25 000,00

- VOTER le budget annexe 2026 de la ZAE de la Collombette tel que présenté et pouvant se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	25 000,00 €	25 000,00 €

- AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil, après délibération, approuve à l'unanimité le vote du budget annexe 2026 de la ZAE de la Collombette.

10. PROJET VELO ROUTE « VIA MAURIENNE » - DELIBERATION POUR ACCORD DE PRINCIPE

La Communauté de communes a récemment été invitée par la Région et le Syndicat du pays de Maurienne à prendre une position concernant le projet de Vélo Route « Via Maurienne ».

RAPPEL DU DOSSIER :

Le projet de véloroute « Via Maurienne », porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, constitue un équipement structurant à l'échelle de la vallée, répondant aux enjeux de mobilités du quotidien comme touristique, de transition écologique, de sécurité des déplacements et de développement territorial.

À l'issue de plusieurs années d'études et de concertation, ce projet entre en 2026 dans une phase opérationnelle décisive, avec la conduite de l'enquête publique, la finalisation des études de niveau PRO et le lancement des premières consultations de travaux. La Région a indiqué ne pas pouvoir engager ces procédures sans identification préalable, claire et formalisée, des futurs propriétaires et gestionnaires des ouvrages constituant la véloroute et ses ouvrages d'art associés.

Le positionnement récent du Conseil Départemental de la Savoie en matière d'entretien des véloroutes ainsi que les travaux du comité de pilotage et du comité technique ont permis de préciser un cadre général d'exploitation :

- l'entretien courant de la plateforme de la véloroute relèverait du Département de la Savoie, hors certains secteurs spécifiques ;
- l'entretien des haltes et aires de services serait assuré par les communes ;
- la gestion des mesures compensatoires environnementales relèverait du Syndicat du Pays de Maurienne.

En revanche, la question de la propriété des ouvrages et de la gestion patrimoniale à moyen et long terme demeure à organiser. Il apparaît que les communes, prises individuellement, ne disposent ni de l'ingénierie ni des capacités financières suffisantes pour assumer seules ces responsabilités, tandis qu'une organisation directement portée par le Syndicat du Pays de Maurienne soulèverait des enjeux d'équité territoriale.

Dans ce contexte, les communautés de communes apparaissent comme l'échelon pertinent pour porter la propriété des ouvrages situés sur leur territoire, sous réserve d'un cadre de gouvernance clair, partagé et financièrement soutenable, et d'un partenariat structuré avec le Département de la Savoie.

Par ailleurs, la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise a proposé l'intégration du tronçon Modane-Avrieux dès la phase 1 du projet.

Ce tronçon présente un fort potentiel de report modal, dessert des pôles économiques structurants dans un secteur particulièrement impacté par les nuisances du chantier Lyon-Turin, répondant ainsi aux attentes de la Région et du Comité de pilotage en termes de déploiement des premières sections de la Véloroute.

PROPOSITION :

À la suite des réunions récentes des instances de pilotage et des échanges intervenus entre les partenaires, il apparaît nécessaire pour la Région de formaliser, à ce stade, une délibération d'accord de principe, permettant de sécuriser la poursuite du projet sur les différents aspects qui précèdent, afin d'acter une position politique et institutionnelle partagée sur la gouvernance du projet, la répartition des responsabilités patrimoniales et techniques, ainsi que sur les grands équilibres financiers de l'opération.

❖ **Les Principes de gouvernance et de responsabilité suivants sont proposés :**

1. Propriété du foncier et des ouvrages

Le transfert de la propriété du foncier et des ouvrages constitutifs de la véloroute « Via Maurienne » aux communautés de communes territorialement compétentes, pour les sections situées sur leur périmètre respectif.

2. Responsabilité en matière de gros entretien et de maintenance lourde

Le transfert de la responsabilité du gros entretien et de la maintenance lourde des équipements et ouvrages relevant de la véloroute « Via Maurienne » aux communautés de communes territorialement compétentes, pour les sections situées sur leur périmètre respectif, sous réserve des conventions à intervenir.

3. Délégations possibles de gestion

a) La possibilité, pour les communautés de communes par voie conventionnelle, de déléguer tout ou partie de la gestion et de l'entretien de certains équipements :

- aux communes, a minima pour les haltes et aires de services ;
- au Département de la Savoie, pour l'entretien courant de viabilité des voiries constituant la véloroute.

b) Ces délégations pourront le cas échéant emporter transfert de propriété

❖ **Principes financiers et plan de financement :**

Le budget total de l'opération « Via Maurienne » est estimé à 60 M€ TTC.

Fin 2025, le montant total financé s'élevait à 36,3 M€, décomposé comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 12,0 M€
- Fonds européen FEDER : 10,5 M€
- État : 6,8 M€
- Département de la Savoie : 2,0 M€ – FAST : 5,0 M€

Dans le cadre des échanges récents, il a été proposé les principes suivants :

1. La Région Auvergne-Rhône-Alpes propose d'augmenter sa participation de 3,0 M€, la portant à 15,0 M€, sous réserve d'un effort financier équivalent du Département de la Savoie.

2. Le Département de la Savoie augmenterait sa participation de 3,0 M€, en contrepartie du retrait de sa maîtrise d'ouvrage sur un autre équipement structurant du schéma cyclable de Maurienne hors Via Maurienne, ce retrait pouvant, le cas échéant, s'accompagner d'une délégation de maîtrise d'ouvrage pour faciliter la réalisation des travaux.

3. Il est proposé de réduire l'enveloppe FAST à 3,0 M€, afin de préserver l'équilibre global des financements mobilisés. Il est expressément précisé que la première phase de travaux de la Via Maurienne sera strictement limitée aux financements acquis et sécurisés. À ce stade, le montant prévisionnel des travaux de cette première phase est donc fixé à 40,3 M€ TTC, correspondant aux financements acquis à date (36,3 M€) augmentés des ajustements financiers envisagés, à savoir +3,0 M€ au titre de la participation complémentaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, +3,0 M€ au titre de la participation complémentaire du Département de la Savoie, et -2,0 M€ résultant de la réduction de l'enveloppe FAST de 5,0 M€ à 3,0 M€.

Ce montant sera arrêté définitivement à l'issue des arbitrages financiers et des conventions à intervenir. Aucun engagement de travaux ne pourra être pris au-delà de cette enveloppe financière consolidée.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de délibérer pour :

- **AFFIRMER** le projet de véloroute « Via Maurienne », en tant qu'équipement structurant à l'échelle de la vallée,
- **EMETTRE** un avis favorable sur le tracé retenu, incluant l'intégration du tronçon Modane-Avrieux dès la phase 1 du projet,

- **APPROUVER** le principe du transfert de propriété du foncier et des ouvrages aux communautés de communes territorialement compétentes, ainsi que de la responsabilité intercommunale en matière de gros entretien et de maintenance lourde, et les autres modalités de gouvernance et de responsabilité ci-dessus sous réserve des conventions à intervenir ;
- **DIRE** que les travaux de conventionnement nécessaires avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, le Syndicat du Pays de Maurienne et les communes concernées, seront engagés afin de préciser les modalités juridiques, techniques et financières de mise en œuvre du projet ;
- **AUTORISER** le Président à conduire toute démarche utile et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après délibération, approuve à l'unanimité la délibération d'accord de principe concernant le projet de véloroute « Via Maurienne ».

11. MODIFICATION DES TARIFS DES PARTENARIATS POUR LA FOIRE AUX PLANTES

Avant l'échéance de la prochaine Foire aux Plantes qui aura les 09 et 10 mai prochains, il est proposé au Conseil Communautaire d'apporter des corrections à certains tarifs liés à l'événement :

❖ Concernant les tarifs des exposants :

Par délibération en date du 09 juillet 2025, une grille de tarifs avait été proposée ainsi :

1 jour :

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche supplémentaire
Stand de 1 à 2 ml	Stand de 2 à 5 ml	Stand de 5 à 10 ml	Stand de 10 à 15 ml	Par 5 ml
30 €	53 €	83 €	110 €	25 €
Electricité / stand	Boîtier max 16A	10 €		

2 jours :

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche supplémentaire
Stand de 1 à 2 ml	Stand de 2 à 5 ml	Stand de 5 à 10 ml	Stand de 10 à 15 ml	Par 5 ml
35 €	58 €	93 €	123 €	27 €
Electricité / stand	Boîtier max 16A	10 €		

Les tarifs avaient été augmentés par rapport à 2025.

Toutefois, ces nouveaux tarifs augmentés ont suscité l'incompréhension de certains artisans locaux. Après plusieurs échanges, il a été proposé de créer un tarif particulier pour les exposants artisans d'art.

PROPOSITION DE MODIFICATION

En réunion de Comité de travail pour la Foire aux Plantes, réunie le 12 février, les tarifs suivants ont été proposés :

1 jour

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche supplémentaire
Stand de 1 à 2 ml	Stand de 2 à 5 ml	Stand de 5 à 10 ml	Stand de 10 à 15 ml	Par 5 ml
30 €	53 €	83 €	110 €	25 €
Tarif préférentiel artisans d'art : 10 €	Tarif préférentiel artisans d'art : 10€			
Gratuité pour les associations sans activité commerciale pendant l'événement et les partenaires institutionnels				
Electricité / stand	Boîtier max 16A	10 €		

2 jours

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche supplémentaire
Stand de 1 à 2 ml	Stand de 2 à 5 ml	Stand de 5 à 10 ml	Stand de 10 à 15 ml	Par 5 ml
35 €	58 €	93 €	123 €	27 €
Tarif préférentiel artisans d'art : 10 €	Tarif préférentiel artisans d'art : 10€			
Gratuité pour les associations sans activité commerciale pendant l'événement et les partenaires institutionnels				
Electricité / stand	Boîtier max 16A	10 €		

❖ Concernant les tarifs des partenariats privés pour le parrainage :

Par délibération en date du 15 avril 2025, les tarifs suivants avaient été votés :

Publicité format 1 H 50 CM X L50 CM =100 €
 Publicité format 2 H 60 CM X L100 CM =150 €
 Publicité format 1 H 100 CM X L100 CM =250 €
 Publicité format 4 H 150 CM x L100 CM =500 €

L'arche d'entrée de la Foire aux Plantes était le support unique pour la visibilité des panneaux.

PROPOSITION DE MODIFICATION :

Afin d'essayer d'obtenir plus de partenaires en 2026, et ainsi augmenter un peu le budget des recettes de partenariat à un montant prévisionnel de 9 000 €, Il est proposé d'adopter une grille de tarifs différente et plus détaillée pour proposer une offre plus large et une meilleure visibilité aux sponsors.

	Graine + 200 €	Jeune Pousse ++ 500 €	Floraison +++ 1000 €	Jardin ++++ 1500 €	Pollinisateur (soutien à la carte)
Le jour de l'événement					
Remerciement oral lors du discours d'inauguration	x	x	x	x	x
Présence du logo de l'entreprise sur des panneaux "ils soutiennent la FAP" disposé dans la foire.	x	x	x	x	x
Visibilité sur l'entrée du site + scène/podium (panneau, banderole...)			x	x	
Possibilité de mettre un barnum/tonnel au couleurs de l'entreprise sur site				x	
Digital & Réseaux Sociaux					
Logo sur la page internet dédié sur le site de la CCMG	x	x	x	x	x
Mention @entreprise sur chaque poste de réseau sociaux (publication avec partenariat dédié + mention et remerciement) >> Facebook/insta -> post + story >> illiwap		x	x	x	
mention et logo sur une Newsletter avant et après l'événement (via NL de OTI)			x	x	
Visibilité complémentaire					
Présence du logo de l'entreprise en bas de l'affiche officielles	x	x	x	x	x
Présence du logo de l'entreprise sur le programme de la FAP	x	x	x	x	x
Présence du logo de l'entreprise sur la banderole FAP placé en lieux de passage		x	x	x	
Présence du logo de l'entreprise sur les diplômes des sculpteurs				x	

Il est proposé au Conseil communautaire de délibérer pour :

- **AUTORISER** la modification des tarifs des exposants de la Foire aux Plantes tels que présentés ;
- **AUTORISER** la modification des tarifs des partenariats privés pendant la manifestation tels que présentés dans la nouvelle grille.

Le Conseil, après délibération, approuve à l'unanimité la modification des tarifs de la Foire aux Plantes ainsi présentés.

12. DELIBERATION COMPLEMENTAIRE POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE DE TERRAIN SITUEE A COTE DE L'ESPACE DE LA COLLOMBETTE AUPRES DE LA COMMUNE DE ST MICHEL DE MAURIENNE »

Par délibération en date du 31 mai 2023, la Communauté de communes avait décidé l'acquisition du bâtiment de l'ancienne école de la Collombette et du terrain autour auprès de la commune de St Michel de Maurienne.

La parcelle de terrain sur laquelle est située le bâtiment est numérotée n°B140. Elle a bien fait l'objet d'un acte notarié.

Toutefois, une parcelle de terrain située à côté, numérotée n°B141, qui devait faire l'objet également d'une cession entre la CCMG et la commune n'a pas été prise en compte au moment des délibérations initiales et de l'acte de vente. Ce terrain est aujourd'hui occupé par le service de la service CCGM car des jeux extérieurs y sont installés.

Il est proposé de corriger cette erreur initiale en autorisant par délibération l'acquisition de ce terrain auprès de la commune de St Michel de Maurienne.

Il est précisé que le service des Domaines n'avait pas été saisi sur l'estimation de ce terrain au moment de la cession du bâtiment. Par conséquent, il n'y a pas d'estimation de la valeur.

M. le Président propose qu'une délibération soit prise pour acter le principe de la cession du terrain à l'euro symbolique de la part de la commune. La Communauté de communes prendra à sa charge les frais d'acte.

Il précise que l'avis des domaines sera demandé conformément à la réglementation, mais puisqu'il s'agit d'un projet d'intérêt général pour le territoire et la commune, il sera possible d'y déroger pour fixer un prix symbolique de 1 euro.

Il est proposé au Conseil communautaire de délibérer pour :

- **APPROUVER** l'acquisition auprès de la commune de Saint Michel de Maurienne du terrain situé à côté l'espace de la Collombette, soit la parcelle numérotée au cadastre n°B141, d'une superficie de 915 m² ;
- **PRECISER** que l'avis du service des Domaines devra être sollicité sur ce dossier, mais que compte tenu du rattachement de ce terrain au projet réalisé sur le bâtiment, l'acquisition devait être inclut dans l'acquisition initiale ;
- **INDIQUER** par conséquent que l'accord de cession est approuvé pour un montant de 1 euro symbolique ;
- **PRECISER** que les frais d'actes seront à la charge de la Communauté de communes Maurienne Galibier ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition et tous documents nécessaires à la réalisation de cet achat

Le Conseil, après délibération, approuve à l'unanimité la délibération complémentaire pour l'acquisition de la parcelle de terrain située à l'espace de la Collombette auprès de la commune de Saint Michel de Maurienne dans les conditions présentées.

13. DELIBERATION POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE DU TERRAIN DE L'OPAC A COTE DE L'ESPACE DE LA COLLOMBETTE

Il est rappelé au Conseil qu'en mai 2023, des démarches avaient été entamées avec l'OPAC de Savoie pour aboutir à la cession à la CCMG d'une parcelle appartenant l'OPAC, à proximité immédiate du bâtiment de la Collombette.

Par délibération en date du 16 mars 2023, l'OPAC avait donné son accord pour céder le terrain à la CCMG à prix de 1 euro symbolique.

Il s'agit de la parcelle cadastrale numérotée n°B1747 d'une superficie de 3 223 m².

A la suite de cette décision, bien qu'il y ait eu un débat en conseil au mois de mai 2023, aucune délibération n'a été prise en Conseil pour faire aboutir la démarche.

Il est donc proposé de corriger cette erreur initiale en autorisant par délibération l'acquisition de ce terrain auprès de l'OPAC Savoie.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de délibérer pour :

- **APPROUVER** l'acquisition du terrain situé à côté l'espace de la Collombette, soit la parcelle numérotée au cadastre n°B1747, d'une superficie de 3 223 m² ;
- **PRECISER** que les frais seront à la charge de la CCMG ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte d'acquisition et tous documents nécessaires à la réalisation de cet achat ;

Le Conseil, après délibération, approuve à l'unanimité la délibération pour l'acquisition de la parcelle de terrain de l'OPAC située à côté de l'espace de la Collombette dans les conditions présentées.

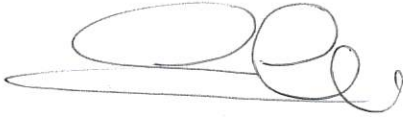
14. QUESTIONS DIVERSES

M. le Président demande aux élus s'ils ont des questions.

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé et au terme de débats, Monsieur le Président déclare la séance levée à 20h05.

Le secrétaire de séance,
Alexandre ALBRIEUX



Le Président,
Gaétan MANCUSO

